



En face du local de voirie se trouve la déchèterie principale du village. Elle a vue sur les vignes et sur l'usine de valorisation d'ordures ménagères des Cheneviers.

Russin: commune viticole au milieu du Mandement genevois

La commune compte un peu plus de 500 Russinois. Avec Satigny et Dardagny, elle fait partie de la région du Mandement. Elle est réputée en particulier pour sa fête des vendanges, plus grande manifestation villageoise du canton de Genève. Cette grande cave ouverte annuelle a certainement des conséquences sur les statistiques de production des déchets de la commune.

Comme dans toutes les communes du canton, sauf la ville de Genève, l'exécutif est constitué de trois membres. M. Olivier Favre est le maire et M. Didier Frossard, l'un de ses deux adjoints, a la responsabilité du dicastère de la gestion des déchets.

Au four et au moulin

Ici, l'exécutif ne dispose par contre pas de chef de service pour le soulager dans certaines activités, comme la présence aux séances organisées par le Service cantonal de géologie, sols et déchets. Le manque de ressources est également un argument à son avis défavorable à l'introduction¹ d'une éventuelle taxe au poids ou au volume pour les déchets des ménages. Il estime que cela nécessiterait des contrôles réguliers, alors que Russin n'a même pas d'agent communal. Mais l'exécutif a conscience que sa production par habitant de déchets incinérés se trouve parmi les plus élevées² du canton. Cependant, la fête des vendanges, qui peut accueillir jusqu'à 40 000 personnes en un week-end, pèse certainement sur ces statistiques.

Des p'tites poubelles vertes

Russin, avec plus de 50 % de surfaces agricoles (et 40 % de forêts et réserves naturelles), se doit de montrer l'exemple en valorisant ses biodéchets au travers d'un cycle local et fermé. Au contraire d'autres

communes rurales, elle a ainsi décidé de participer à la campagne cantonale de distributions des bacs aérés verts, qui simplifient la tâche des ménages pour le tri des déchets de cuisine, tout en améliorant la qualité du compost. La mesure a rencontré plus de succès que prévu, en permettant d'éviter l'incinération de 12 kilos par an et par personne.

En revanche, une réflexion est nécessaire pour la gestion des déchets de jardin. Les habitants sont encouragés à prendre des mesures évitant leur production (en particulier grâce au compostage), d'autant plus que la benne de 20 m³ mise à disposition en dehors du village, dans la zone du plateau, ne donne pas satisfaction: elle est peu esthétique et coûte cher. Une consommation locale est aussi de mise pour le vin des manifestations communales, commandé auprès des cinq producteurs locaux, à tour de rôle pour une année. Tout en comptant sur une application raisonnée des traitements, la commune ne peut avoir d'exigence particulière sur le mode de cultures des vigneron. Le maire impose par contre que l'entretien des espaces communaux soit exempt de produit chimique.

Une consommation responsable

En partenariat avec la commune, le groupement de la fête des vendanges, possède des verres lavables. Pour la dernière

fête des écoles, la commune a invité les familles – avec un succès mitigé, un seul quart ayant répondu favorablement – à apporter leurs propres couverts et services pour consommer la saucisse et la soupe traditionnelles.

Les communes de Dardagny et Russin sont regroupées dans plusieurs domaines, en particulier celui des écoles, des sapeurs-pompiers et de la société de jeunesse. La cantine scolaire partagée propose ses invendus à petit prix sur l'application «Too Good To Go».

Un regroupement avec Dardagny serait aussi envisageable à terme pour la collecte des déchets, ce qui permettrait d'optimiser les transports. Il n'est toutefois pas prévu de construire des conteneurs enterrés. L'avantage évolutif de infrastructures aériennes reste prioritaire, même si les infrastructures mobiles ne sont pas toujours des plus esthétiques.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Oliver Favre**, maire, et **Didier Frossard**, adjoint, www.russin.ch

¹ Genève est le dernier canton à ne pas avoir de taxe proportionnelle à la production de déchets ménagers incinérables.

² 272 kg en 2018, soit 73 kg de plus que la moyenne des communes genevoises.